



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 3.11

Numéro de la demande : 2016-2584
Demande : Nouveaux organismes nuisibles
Produit : Herbicide Simplicity GoDRI
Numéro d'homologation : 31916
Matière active (m. a.) : Pyroxsulame
Numéro de document de l'ARLA : 2688350

Contexte

L'herbicide Simplicity GoDRI a été homologué initialement le 14 octobre 2015. L'herbicide Simplicity GoDRI, qui contient 21,5 % de pyroxsulam et se présente sous forme de granulés mouillables, est homologué pour le traitement de postlevée à raison de 70 g/ha (15 g m.a./ha) sur le blé de printemps, y compris le durum, dans les provinces des Prairies et la région de la rivière de la Paix en Colombie-Britannique pour la suppression ou la répression des espèces de graminées et de dicotylédones figurant sur l'étiquette. Pour obtenir des renseignements précis sur les utilisations, les doses et les méthodes d'application, les précautions, les restrictions et les exigences en matière d'équipement de protection individuelle, veuillez consulter l'étiquette du produit.

Objet de la demande

La présente demande vise à modifier l'homologation de l'herbicide Simplicity GoDRI pour y inclure une allégation de répression de la lychnide blanche lors d'une application à raison de 70 g/ha en association avec 0,25 % V/V d'agent surfactant non ionique. En outre, une allégation de suppression de la lychnide blanche a été demandée pour le mélange en cuve d'herbicide Simplicity GoDRI à raison de 70 g/ha et d'herbicide Stellar XL (qui contient 2,5 g/L de florasulam, 100 g/L de fluroxypyr et 350 g/L d'ester de MCPA) à la dose homologuée de 1,0 L/ha.

Évaluation des propriétés chimiques

Aucune évaluation des propriétés chimiques n'est requise puisque la formulation du produit reste inchangée.

Évaluation sanitaire et évaluation environnementale

Aucune évaluation sanitaire ni aucune évaluation environnementale n'est requise, car aucune modification n'a été apportée au profil d'emploi, y compris les cultures hôtes, les méthodes d'application, les calendriers d'application et la dose.

Évaluation de la valeur

La lychnide blanche est une plante vivace envahissante bisannuelle ou de courte vie qui se propage rapidement dans une grande partie de l'Ouest du Canada. Elle produit beaucoup de semences, et les options de suppression sont les plus efficaces avant que la plante ait eu l'occasion de s'établir sous forme de plante vivace avec son système de racines étendu. L'ajout d'une allégation de répression de la lychnide blanche pour l'herbicide Simplicity GoDRI et d'une allégation de suppression de cette mauvaise herbe pour le mélange en cuve d'herbicide Simplicity GoDRI et d'herbicide Stellar XL offrira aux producteurs une option herbicide supplémentaire pour lutter contre cette mauvaise herbe difficile à supprimer.

Les données de rendement tirées d'essais à petite échelle ont démontré que l'herbicide Simplicity GoDRI appliqué à la dose homologuée de 70 g/ha (15 g m.a./ha) en association avec l'adjuvant Intake à 1 % V/V sur les cultures céréalières de printemps a entraîné la répression de la lychnide blanche jusqu'au stade de la première floraison et une hauteur de 20 cm au moment de l'application. On a observé une suppression de la lychnide blanche tout au long de la saison jusqu'au même stade de développement après l'application d'un mélange en cuve d'herbicide Simplicity GoDRI à raison de 70 g/ha et de l'herbicide Stellar XL à 1,0 L/ha.

Conclusion

L'ARLA a évalué la présente demande et a déterminé que les renseignements présentés étaient adéquatement l'allégation de répression de la lychnide blanche (jusqu'au stade de la première floraison) pour l'herbicide Simplicity GoDRI appliqué avec un agent surfactant non ionique de même qu'une allégation de suppression tout au long de la saison de la lychnide blanche (jusqu'au stade de la première floraison, hauteur de moins de 20 cm) pour l'herbicide Simplicity appliqué en mélange en cuve avec l'herbicide Stellar XL.

Références

Liste des études et des renseignements présentés par le titulaire

Évaluation de la valeur

2643032 2016, Trial Reports (4) - Simplicity + Stellar XL MELAL, DACO: 10.2.3.3

ISSN : 1911-8015

8 Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2016

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.